

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2016, sous la présidence de Luc Waymel, maire; Voici les principales décisions.

Le budget 2016 a été adopté. Il s'équilibre à 211 168 € en fonctionnement et à 91 500 € en investissement. Les projets retenus sont la mise en réseau de la médiathèque et la réfection du bloc sanitaire de la salle polyvalente.

Les taux des trois taxes locales sont réévalués de 1% soit une augmentation de produit de 396 €.

Pour l'atelier communal, un devis complémentaire pour une fenêtre a reçu un avis favorable du conseil, soit un coût supplémentaire de 610 € HT.

Concernant la voirie, le chantier global s'étalera sur une durée de 16 semaines. Il concerne la Place, la mise en accessibilité de la mairie et de l'église, la modification de l'entrée du cimetière, le sentier de l'école, l'aire de stationnement de la salle polyvalente, la sécurisation de l'abribus et sa mise aux normes, les places de stationnement rue de Flandre. A terme 74 places de stationnement seront disponibles au centre du Village

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées proposé par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre est adopté. L'attribution de compensation pour la commune s'élève à 25 555 €.

Suite à la vente de l'ancien café de la forge, la licence 4 est proposée à la commune. Il sera étudié toutes les contraintes liées à son exploitation. Le Conseil municipal se dit intéressé à l'achat de cette licence. Un montage associatif est à l'étude pour faire vivre un lieu de convivialité qui exploiterait cette licence.

Un arrêté du maire limitera l'utilisation du plateau sportif à 21 heures en période d'été et à 17 heures en période hivernale dans le but d'assurer calme et sérénité pour les riverains au centre du village.